

ATM

PREFECTURE DE L'ISERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3ème DIRECTION
3ème BUREAU

ARRÊTÉ n° 87-2917

Rappeler dans votre réponse les indications
ci-dessus et faire figurer obligatoirement
sur l'enveloppe l'adresse postale suivante

PREFECTURE DE L'ISERE
BOITE POSTALE 1046
38021 GRENOBLE CEDEX

Tourisme et Environnement

LE PREFET, Commissaire de la République
du Département de l'Isère,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 23 décembre 1970 modifiant et complétant
la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et le
décret n° 71-858 du 19 octobre 1971, pris pour l'application
de ladite loi ;

VU l'avis de la Commission Départementale des Anti-
quités et Objets d'Art, en date du 18 Mars 1987 ;

SUR proposition du Conservateur des Antiquités et
Objets d'Art ;

A R R E T E

ARTICLE 1er- Les objets mobiliers, ci-après désignés, sont
inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets
mobiliers classés parmi les monuments historiques :

Pommier-de-Beaurepaire

Eglise

- Maître-autel, marbres polychromes, vers 1850
- Fonts baptismaux, pierre, XVIIe siècle
- Confessionnal, bois de chêne, fin du XVIIIe siècle
- Statue, Vierge à l'Enfant, (provenant de Notre-Dame de Tournin)
bois polychromé, XVIIIe siècle
- Statue, Saint-Romain bois peint, XIXème siècle
- Statue Saint-Joseph, bois peint, XIXème siècle
- Statue, Vierge à l'Enfant, bois peint, XVIIIème siècle
- Statue, St ANTOINE, bois polychromé, XVIIIe siècle.

ARTICLE 2- Le présent arrêté sera notifié à M.le Maire de Pommier
Beaurepaire et à l'affectataire qui seront responsables, chacun
en ce qui le concerne, de son exécution. Une ampliation sera
également adressée à M. le Conservateur Régional des Bâtiments
de France, à M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art,
à M. le Directeur des Archives Départementales de l'Isère,
ainsi qu'à M. le Colonel, Commandant le groupement de gendar-
merie de l'Isère.

POUR AMPLIATION
Le Chef de Bureau,

Pierre GIROD

GRENOBLE, le 9 JUL. 1987
Le Préfet, Commissaire de la République
du Département de l'Isère
Le Directeur,

Claude ACHIN